

APPEL À PROJETS
ARTS ET CULTURE
2020 - 2021

Contexte

L'appel à projets arts et culture de Réseau Canopé s'intègre dans la politique réaffirmée d'une éducation artistique et culturelle pour 100 % des élèves. Conformément aux priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une attention particulière sera portée aux thématiques suivantes : la musique, l'éducation à l'image, le théâtre, le livre et la lecture et aux projets en partenariat avec des lycées professionnels.

Un programme de Réseau Canopé...

- Pour encourager le montage de projets coconstruits dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle avec les partenaires territoriaux institutionnels et associatifs dans une dynamique de territoire (temps scolaire et/ou hors scolaire) ;
- Pour soutenir financièrement, sur l'année scolaire 2020-2021, des projets arts et culture, faisant appel à des intervenants professionnels de l'éducation artistique et culturelle.
- Pour sélectionner des projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, en adéquation avec les priorités fixées en matière d'éducation artistique et culturelle par les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de la Culture.

Un financement...

- Par Réseau Canopé : 350 000 € ;
- Par le ministère de la Culture : 60 000 € fléchés sur les PRÉAC ;
- Par la SACEM : 70 000 € fléchés sur les « résidences de création musicale en établissement scolaire » (RCME).

TOTAL : 480 000 €

Des engagements :

- Co-construire le projet avec l'ensemble des partenaires ;
- Impliquer clairement et activement Réseau Canopé (responsable territorial et/ou directeur et/ou médiateur d'Atelier Canopé) dans la co-conception du projet, et tout au long de sa mise en œuvre lorsque cela est possible ;
- Être attentif à la présentation complète et synthétique du projet (l'esprit du projet, le fil rouge, les étapes concrètes de mise en œuvre, le budget prévisionnel, etc.) ;
- Respecter les natures de dépenses autorisées sur les montants alloués ;
- Afficher les logos des financeurs sur tous les supports de communication ;
- Obtenir l'autorisation écrite des élèves et des intervenants en cas de diffusion de leur image et/ou de leur voix ;
- Déclarer et payer les droits d'auteurs (SACEM, SACD, ADAGP, etc.) ;
- Présenter le bilan du projet terminé selon le calendrier donné.

Les cadres de projets	Les formats de projets
Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PRÉAC)	Formation de formateurs
	Atelier ou animation territoriale touchant directement les élèves en lien avec le PRÉAC
	Création de ressources nationales de formation
Projet territorial <ul style="list-style-type: none">- Dans la cour des grands- Jeunes critiques artistiques- Des clics et des classes- Projet territorial libre	Atelier ou animation territoriale touchant directement les élèves (avec une éventuelle formation ad hoc en amont)
Résidence de création musicale en établissement scolaire (RCME).	Atelier ou animation territoriale touchant directement les élèves (avec une éventuelle formation ad hoc en amont)

PÔLE DE RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CONCEPT GÉNÉRAL

Circulaire / [N° 2007-090 du 12-4-2007](#)

Définition / Un PRÉAC est une instance partenariale, formalisée par voie de convention, avec au moins une structure culturelle, le rectorat à travers la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), une direction territoriale de Réseau Canopé et l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ). Ces interlocuteurs constituent le comité de pilotage territorial du PRÉAC qui peut s'élargir à d'autres partenaires.

Critères / Le PRÉAC a trois missions : l'animation du réseau de personnes ressources, la formation de formateurs et la production de ressources nationales de formation. D'autres projets peuvent être programmés en complément, notamment des projets territoriaux touchant directement les élèves, ainsi que des formations académiques en résonance avec les formations de formateurs (les formations académiques sans lien avec un PRÉAC, ne sont pas financées par l'APAC). Autour d'un domaine et d'une problématique spécifique, y compris dans sa dimension interdisciplinaire, chaque projet sera construit dans l'idée de contribuer directement ou indirectement au plan « [À l'école des arts et de la culture](#) ».

Le dossier doit faire ressortir le ou les points essentiel(s) suivants : la complémentarité des projets du PRÉAC, le renouvellement des bénéficiaires, l'innovation pédagogique, la plus-value artistique et culturelle, la transversalité, l'implication des partenaires. Le dossier détaillera également le programme et dimensionnera précisément les besoins matériels et humains.

Le rôle des différents membres du comité de pilotage du PRÉAC doit impérativement être précisé.

PROJETS

Formation croisée de formateurs /

La formation croisée (éducation/culture), nationale et gratuite, doit être fondée sur des besoins identifiés et être en adéquation avec les piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre, connaissance, pratique). Elle s'adresse à des formateurs et à des personnes-ressources. Ce point doit clairement être mis en avant.

Le programme devra alterner transmission d'informations théoriques, ateliers de pratique et partage d'expériences. Il s'agit d'élaborer des axes de travail et de réflexion portant à la fois sur la pédagogie, la médiation et toute autre forme d'action d'éducation culturelle, menant à une exploitation opérationnelle en classe, en atelier périscolaire et/ou en structures culturelles.

Enfin, afin d'évaluer le projet, il faudra prévoir une analyse des retombées et de son rayonnement : (nombre et profil des personnes présentes) ainsi qu'une évaluation des formations qui ont découlé de la formation de formateurs, du nombre et de la nature des projets qui ont vu le jour.

Les publics bénéficiaires /

Les bénéficiaires sont des formateurs et des personnes-relais, acteurs des mondes de l'éducation et/ou de la culture. Ils proviennent du territoire national et sont mobilisés au regard de la problématique ou du domaine abordés.

Les actions doivent donc être pensées pour ce public mixte et pour irriguer le territoire national. L'objectif est de constituer un réseau national de référents. Les bénéficiaires ont vocation à transmettre les acquis de la formation et les outils élaborés auprès de leur réseau professionnel.

Il est indispensable de veiller au renouvellement des bénéficiaires et de définir une jauge de stagiaires pour les formations, ni trop petite, afin de tisser un réseau national, ni trop importante afin de permettre le travail en atelier.

Les bénéficiaires sont issus /

- Du domaine de l'éducation : délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), corps d'inspection, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, professeurs d'INSPÉ, enseignants-formateurs, référents culture des lycées, enseignants relais, professionnels de l'éducation et de l'animation des autres ministères et des collectivités territoriales, etc. ;
- **Et** du domaine de la culture : artistes, responsables de structures ou d'associations culturelles, responsables de services des publics et médiateurs culturels, responsables d'écoles d'enseignement spécialisé et de la création artistique, conseillers des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales, etc.

Financement /

Par formation de formateurs / de 1000 € à 5000 €

Il s'agit d'une dotation nationale attribuée à parité par le ministère de la Culture et Réseau Canopé, en complément des dotations régionales, afin de soutenir la dimension nationale de la formation.

Production d'outils, de ressources / de 500 € à 1500 €

La production de ressources est une des trois missions prioritaires des PRÉAC. Il est nécessaire de penser, dès le début du montage de la formation et de son programme, aux modalités de restitution, de production et de mutualisation des ressources (sous forme de parcours de formation à distance, ouvrage, dossier web, application, conférence-rencontre, jeu, etc.). Dans ce cadre, les PRÉAC du même domaine sont invités à se regrouper pour définir les formes de cette production, éventuellement commune aux différentes formations.

Projet territorial touchant directement des élèves / de 500 € à 1000 €

Des expérimentations avec des classes peuvent aussi être éligibles à l'APAC. Tous les projets sont légitimes dans la mesure où ils participent à la notoriété, la cohérence, la pertinence et la complémentarité des missions du PRÉAC comme pôle de compétence ou d'expertise dans son domaine.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Tous les porteurs de projets s'engagent à mentionner, sur tous les supports de communication, les financeurs : « avec le soutien du ministère de la Culture et de Réseau Canopé », et/ou à apposer les logos correspondants.

PROJETS TERRITORIAUX

CONCEPT GÉNÉRAL

Un projet territorial peut concerner un ou plusieurs domaines des arts et de la culture ; l'interdisciplinarité sera préférée. Sa forme peut être variée (atelier, rencontre, création, etc.). Il a pour public cible les élèves et sollicite leur créativité. Un projet avec des élèves peut également avoir un volet « formation enseignant » complémentaire. La logique territoriale du projet et l'appui sur des structures culturelles (musées, centres d'art, scènes nationales, maisons d'opéra, FRAC, CAUE, centres nationaux de création musicale, cinémas, etc.) sont essentiels.

Le projet peut également s'appuyer sur des outils et/ou ressources tels qu'une formation M@gistère, des productions éditoriales Canopé telles que « [Théâtre en acte](#) », « [Les Enfants de la Zique](#) », « [Lumni](#) », « [Découvrir l'art contemporain](#) », « [Photographie](#) », « [L'Art en jeu](#) », « [Danser avec les albums jeunesse](#) », etc., ou les outils produits par les partenaires tels que [Ersilia](#), [table Mashup](#), [Nanouk](#), [L'Atelier cinéma](#), [Série graphique](#), [L'atelier des photographes](#), [Pause photo prose](#), etc. Pour s'inscrire dans un dispositif existant nationalement, il doit répondre aux critères d'éligibilité de ce dispositif.

Cible / Élèves de la maternelle au lycée (BTS, Classe prépa inclus)

Domaine artistique / Tous

Critères / Chaque projet se construit avec l'objectif de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (rencontre, connaissance, pratique), en se développant autour d'un fil rouge, une thématique, une problématique, un événement, une œuvre, un partenaire, une personnalité.

Réseau Canopé participe à la co-construction du projet.

L'implication dans la mise en œuvre du projet d'un responsable territorial, directeur et/ou médiateur d'Atelier Canopé est fondamentale.

Le projet associe au moins un partenaire dans les champs de compétence de l'éducation et/ou la culture (au sens large du terme), quels que soient son statut (association, coopérative, collectivité, média, établissement public ou privé, etc.) et son action envers le public (médiation, diffusion, production, information, pédagogie, etc.).

Le dossier doit faire ressortir le ou les points essentiels : la nouveauté, l'innovation pédagogique, les projets émergents, l'ancrage territorial, la plus-value artistique, la transversalité, l'implication d'autres partenaires. Il détaille également les étapes (en fonction : formation, mise en œuvre avec les élèves, restitution, valorisation) et évalue les besoins matériels et humains.

En utilisant la photographie comme outil de création, de narration et de communication, une classe, accompagnée par un photographe intervenant, développera une réflexion, une pratique et une production photographique autour du thème :

« Photographisme »

Au croisement entre photographie et arts graphiques, il s'agit d'encourager les élèves à jouer sur la complémentarité possible entre la prise de vue réelle et des techniques variées : dessin (via un logiciel ou à la main), peinture, photomontage (affiches, couvertures, cartes postales, etc.) Il pourra s'agir également de jouer, lors de la prise de vue, avec une composition marquée par des formes, des lignes, une structure ou de s'amuser avec la « matière photographique » en détournant des objets ou des appareils (microscope, radiographie, etc.). Figuratives ou abstraites voire expérimentales, les productions pourront ainsi explorer des effets optiques qui créent l'illusion entre réel et virtuel.

Documenter le projet / Les participants sont également invités à documenter la manière dont s'est opéré le choix de l'axe de travail, puis le déroulement du projet, les réactions des participants, voire l'exposition locale des travaux. Ces éléments pourront prendre la forme de photographies, mais aussi de textes (notes d'intention collective, livre d'or consignant les commentaires des élèves, etc.), de vidéos ou de documents sonores.

Cette documentation de la vie du projet pourra être consignée sur la page Viaéduc du groupe « Des clics et des classes » par l'enseignant, le photographe ou le médiateur Canopé. Elle pourra également être utilisée dans le cadre de la restitution aux Rencontres d'Arles.

Travailler de manière autonome ou en correspondance / Le projet pourra être conduit par un groupe de manière autonome. Il pourra aussi faire éventuellement l'objet d'un travail en binôme avec un autre groupe qui aura présenté un projet dans le cadre de l'APAC, afin de mettre en œuvre une correspondance photographique (le cas échéant, bien préciser dans la description du projet si un autre groupe est pressenti, l'autre groupe devant obligatoirement présenter un projet de son côté dans le cadre de l'APAC).

Exposer / Chaque groupe devra présenter une sélection de photographies parmi la production du groupe en mars 2021, en vue d'une éventuelle exposition aux Rencontres d'Arles en juillet 2021. Le corpus documentaire restituant le projet sera également transmis en mars 2021.

Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

JEUNES CRITIQUES ARTISTIQUES

À partir d'une création professionnelle ou d'une création d'élèves encadrée par des professionnels, cette opération vise à susciter la réalisation de reportages intégrant la démarche journalistique et développant le regard critique. Tous les domaines artistiques pourront être abordés (arts plastiques, arts de la rue, du cirque, de la marionnette, cinéma, danse, design, musique, théâtre, etc.). Le reportage, nourri éventuellement d'interviews, pourra prendre différentes formes : écrite, filmée, sonore, dessinée, photographiée, etc. Le projet s'appuiera sur des partenaires culturels et médiatiques, en lien avec le CLEMI, pour accompagner et former les élèves aux techniques utilisées par les reporters, ainsi qu'avec les CEMEA. Cette opération, inspirée de celle du Festival d'Avignon « [Jeunes reporters culture](#) », et des « [Chroniques lycéennes](#) », ou encore d'autres projets ponctuels mis en œuvre dans les territoires, concerne toutes les esthétiques artistiques et tous les élèves.

La critique peut être diffusée dans la presse écrite, audiovisuelle ou en ligne.

Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

DANS LA COUR DES GRANDS

L'objectif est de mettre en œuvre une pratique en relation avec un ou plusieurs professionnels : architecte, chorégraphe, plasticien, designer, photographe, auteur, compositeur, interprète, commissaire d'exposition, metteur en scène, paysagiste, programmateur de spectacles, cinéaste, etc.

Ces pratiques devront s'appuyer sur la démarche artistique des professionnels intervenants et provoquer leur rencontre avec les élèves et leurs enseignants. Le moteur du projet sera de faire entrer les élèves au cœur du processus créatif des intervenants, ancrés de préférence sur le territoire, selon un mode participatif. C'est l'approche singulière des intervenants qui permettra de déterminer la nature de la création mise en œuvre avec les élèves et qui renforcera la portée artistique, voire professionnalisante du projet.

Le projet répondra aux objectifs pédagogiques, artistiques et culturels de l'EAC, et sera construit en synergie avec les équipes éducatives et/ou les structures culturelles.

Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

PROJET TERRITORIAL LIBRE

Le projet peut s'inscrire dans un dispositif différent de ceux présentés ci-dessus et dans lequel Réseau Canopé est impliqué comme « [La classe, l'œuvre !](#) » « [Programme d'aide à la création en milieu scolaire](#) » « [Journées du 1% artistique à l'école](#) », « [Les Fabriques à Musique](#) », etc. Pour une meilleure compréhension, il est important d'évoquer, le cas échéant, le dispositif auquel le projet se réfère.

Financement /

Par projet : 1 500 € maximum

R É S I D E N C E D E C R É A T I O N M U S I C A L E E N É T A B L I S S E M E N T S C O L A I R E

Circulaire / [n° 2010-032 du 5-3-2010](#)

Concept / Dans l'esprit d'une **résidence de création**, le projet impliquera de manière significative au moins un professionnel de la création musicale¹ (auteur et/ou compositeur). La rencontre avec l'artiste et le processus de création sont fondamentaux. Le projet devra déboucher sur une restitution conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage présentée dans un cadre professionnel.

Domaine artistique / La dominante musicale est incontournable. L'association avec d'autres domaines artistiques sera appréciée.

Cible directe / Élèves de la maternelle au lycée. Le projet peut se construire avec une ou plusieurs classe(s) et se déroulera au sein d'un établissement et/ou d'un territoire. Dans tous les cas, il a vocation à rayonner largement, en impliquant ponctuellement le plus grand nombre d'élèves d'un établissement scolaire et/ou des structures culturelles de proximité. Il fédérera artiste(s), équipes éducatives et élèves.

Durée / Le planning d'intervention artistique sera échelonné *a minima* sur plusieurs mois et pourra s'échelonner sur deux années scolaires. Les séances, nombreuses, s'intégreront en harmonie au cheminement de création. Pour les projets qui se dérouleraient sur deux années scolaires, les candidatures en année 1 et 2 doivent être effectuées distinctement, en complémentarité.

Critères / Le projet est implanté dans le territoire en partenariat étroit avec une structure culturelle de la filière musicale, et les acteurs culturels locaux². Chaque projet sera co-construit par l'ensemble des partenaires dans l'idée d'affirmer les piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre, connaissance, pratique), en se développant autour d'un fil rouge, une thématique, une problématique, etc. La priorité sera donnée aux projets inter-degré, associant des dispositifs scolaires existants (orchestres, chœurs, groupes artistiques constitués, ...) et favorisant l'interdisciplinarité, en lien, le cas échéant avec des dispositifs existants tel « La classe, l'œuvre, les Fabriques à Musique » (par exemple).

Des partenariats mis en place avec certains établissements d'enseignement technologiques et professionnels qui ont des spécificités (audiovisuel, couture, coiffure, esthétique, menuiserie, communication...) seront à privilégier.

L'attention sera portée aux projets mobilisant des publics scolaires en zones d'éducation prioritaire, zones de grande ruralité, et lycées professionnels.

Le dossier doit faire ressortir les points essentiels suivants : rôle de l'artiste, nom de l'établissement porteur, implication des élèves dans le processus de création, notamment par la pratique. Le dossier détaillera également les étapes et dimensionnera les besoins matériels et humains. (Calendrier, nombre d'heures d'intervention prévues, coût horaire moyen envisagé)

Suggestions :

- *investir les espaces et emplois du temps autrement,*
- *articuler le projet autour d'un événement surprise et participatif,*
- *croiser les domaines artistiques.*

¹ Les porteurs de projet devront travailler, dès la conception du projet, conjointement avec les référents arts et culture de Réseau Canopé, les inspecteurs concernés, DAAC, DSDEN, DRAC, collectivités territoriales et la SACEM.

² École de musique, salle de spectacle, musiciens professionnels, musiciens amateurs, les CFMI, pôles d'enseignement supérieur de la musique

Financement /

Par projet : Pour l'ensemble du projet, financement dans la limite de 40 % des dépenses artistiques jusqu'à 10 000 €.

Mentions obligatoires /

Tous les porteurs de projets s'engagent à mentionner, sur tous les supports de communication, la mention « avec le soutien de la SACEM et de la copie privée », et/ou d'y apposer leur logo.

L'APAC MODE D'EMPLOI

CALENDRIER

Fin janvier 2020	Lancement de l'Appel à projets arts et culture
10 avril 2020	Finalisation des présentations de projets et validation avec le responsable arts et culture territorial Réseau Canopé
Mi-avril - fin mai 2020	Traitement des données, expertises et passages en commission d'attribution de financement
15 juin 2019	Transmission des résultats des commissions par projet à chaque direction territoriale/direction académique
Au plus tard le 26 juin 2020	Date limite de transmission à la DAC des informations suivantes : Date limite de retour des directions territoriales qui devront : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir ou non le projet compte-tenu du montant du budget alloué. ▪ Répartir les crédits par projet en masse salariale et fonctionnement, AE et CP en année 1 (2020) et année 2 (2021). ▪ identifier un (e) responsable par projet soutenu.
Juillet 2020	Signature et application des lettres circulaires informant des crédits alloués par projet Transfert des allocations de « fonctionnement 2020 » dans les directions territoriales
Sept. 2020- Juin 2021	Réalisation des projets financés dans le cadre de l'APAC 2020-2021
Février 2021	Transfert des allocations de « fonctionnement 2021 » dans les directions territoriales
Octobre 2021	Réception par le (la) référent(e) arts et culture territorial du bilan moral et financier, pour chaque projet financé par l'APAC 2020-2021 selon le modèle fourni par Réseau Canopé. Le retour des bilans conditionne les prochaines candidatures à l'APAC.

ELIGIBILITE DES DEPENSES SUR LES CREDITS ALLOUES

Dépenses retenues : frais liés au projet	Dépenses non retenues : frais extérieurs au projet
Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'intervenants et formateurs (hors IMP)	Investissement
Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'auteurs pour les restitutions des PRÉAC Musique (hors IMP)	Achat matériel, fournitures, cadeaux (lots, prix de concours, etc.)
Frais de mission d'intervenants, contractualisation obligatoire, même sans rémunération. <i>Exemple : hôtels, transport, repas</i>	Frais de réception (petit-déjeuner, déjeuner, etc.)
Location de salle ou de matériel pour le projet	Déplacement des élèves ou stagiaires
Droits. <i>Exemple : SACEM, droits d'auteur, iconographie</i>	Frais d'édition hors restitutions PRÉAC Musique
Assurance de prêt d'œuvres d'art	
Documentation technique. <i>Exemple : partition</i>	
Communication du projet. <i>Exemple : sur site internet, affiche, programme</i>	Frais de gestion, de structure et de personnel interne (pour Réseau Canopé ou un partenaire)
Frais de présentation des productions artistiques des élèves. <i>Exemple : panneaux d'exposition, livret des productions, pressage de CD</i>	

PRÉPARER LA PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de réunions préparatoires aux projets, vous pourrez aborder ces différentes questions qui serviront à compléter le formulaire :

- Est-ce que le projet s'insère dans un dispositif existant ?
- Est-ce qu'il répond bien aux critères ?
- Quel est l'esprit du projet ? Son fil rouge ? Quelles sont les étapes du projet ? Types de séances, nombre, durée, sorties, rencontres, ateliers, pratique artistique, etc.
- Quels sont les besoins du projet ? Quels peuvent être les apports des partenaires ? Quel budget APAC demander ?
- Quelles sont les personnes qui devront suivre le projet ?

CONSEILS POUR LA RÉDACTION

Pour CHAQUE projet à déposer :

- Se rapprocher de la responsable ou de la chargée de mission arts & culture en fonction de son territoire.
- Co-construire et écrire le projet et son budget associé avec les formulaires Word et Excel dédiés.
- La responsable arts et culture territoriale ou la chargée de mission de Réseau Canopé reprend, corrige, harmonise, valide définitivement puis dépose le projet sur la plateforme dédiée.
- Une sauvegarde du projet est transmise à tous les porteurs de projet.

CONTACT

Direction territoriale Bourgogne-Franche-Comté

Contact académie de Dijon

Isabelle POIFOL-FERREIRA

Responsable territoriale arts culture et société

isabelle.poifol-ferreira@reseau-canope.fr

T. 06 85 31 31 70

28 rue Théodore de Bèze - BP 84

89011 AUXERRE Cedex

Contact académie de Besançon

Clotilde CORNUT

Chargée de mission arts & culture

clotilde.cornut@reseau-canope.fr

T. 03 81 25 02 68

5 rue des Fusillés de la Résistance - BP 1153

25003 BESANÇON cedex